



HAL
open science

La construction du “ risque dépendance ” : une fragilisation de la cohésion sociale ?

Caroline Guibet Lafaye, Annick Kieffer

► To cite this version:

Caroline Guibet Lafaye, Annick Kieffer. La construction du “ risque dépendance ” : une fragilisation de la cohésion sociale ?. Concertation et expérimentation dans les réponses institutionnelles au risque-dépendance, Jan 2011, Besançon, France. hal-00566083

HAL Id: hal-00566083

<https://hal.science/hal-00566083v1>

Submitted on 15 Feb 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La construction du « risque dépendance » :

une fragilisation de la cohésion sociale ?¹

Caroline GUIBET LAFAYE²

Résumé :

La référence à la cohésion sociale est, depuis les années 1980, récurrente dans le discours politique. Nous nous appuyons sur l'*European Social Survey* 4^{ème} édition (2008) pour reconstruire des représentations individuelles et des conceptions déterminées de la cohésion sociale en France, en montrant notamment le rôle qu'y joue la prise en charge collective des personnes âgées. Nous montrerons que cet attachement est variable, selon les interprétations de la cohésion sociale nourries par les enquêtés, lesquelles sont fondées, le plus souvent sur des raisons morales ou des convictions de principe plutôt que sur des arguments économiques.

La cohésion sociale fait l'objet d'une préoccupation politique explicite. Elle est souvent évoquée dans le discours politique et social, dans un contexte où sont mises en évidence des difficultés, en l'occurrence une peur de la détérioration du contexte social, une instabilité généralisée, un manque de certitude concernant les façons de procéder face à des situations sociales inédites³. Déjà, au début du XIX^e siècle, des évolutions socioéconomiques rapides avaient ainsi été appréhendées. Elles donnèrent alors lieu à des discussions sur la cohésion sociale au sein des réseaux académiques et politiques⁴.

¹ Communication présentée par Caroline Guibet Lafaye dans le cadre du programme de recherche CONREP, « Concertation et expérimentation dans les réponses institutionnelles au risque-dépendance », Université de Franche-Comté, salle de réunion du LRPLA, 9h-12h, 15 décembre 2010. Le texte a été réalisé en collaboration avec Annick Kieffer.

² CNRS (Centre Maurice Halbwachs-EHESS-ENS), 48 bd Jourdan, F-75014 Paris. Courriel : caroline.guibet-lafaye@ens.fr.

³ Voir Commissariat Général du Plan (Delevoeye, 1997), le rapport de l'OCDE (1997), le Club de Rome (1998), the federal Policy Research Sub-Committee on Social Cohesion (Canada) (1997) et Jenson (2008).

⁴ Citons par exemple l'*Education Act* adopté en Grande-Bretagne en 1870 (Bédarida, 1990), les doctrines

L'intérêt politique pour la cohésion a émergé, depuis la fin des années 1980, dans un contexte particulier, celui d'une concurrence et d'une restructuration économique exacerbées. En France, un « Plan national de cohésion sociale » a été décrété en 2005 par le Ministre du Travail, du Logement et de la Cohésion Sociale, Jean-Louis Borloo. En faisant de la cohésion le troisième de ses objectifs principaux, la « Stratégie de cohésion sociale », élaborée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe et promulguée lors du sommet de Lisbonne de l'an 2000, constitue le point d'orgue de l'intérêt dévolu à la cohésion⁵.

Recouvrant diverses dimensions, la notion est néanmoins toujours pensée en référence aux inégalités ainsi qu'à la confiance, qu'elle soit intersubjective ou portée aux institutions. Le « Plan national de cohésion sociale » vise, en France, à réduire les inégalités, en particulier celles auxquelles sont confrontées les populations issues de l'immigration, vivant dans des conditions de vie et de logement dégradées.

Émanant principalement des institutions publiques et politiques, la référence à la cohésion sociale est relayée par les médias mais on ignore dans quelle mesure elle constitue, comme telle, une préoccupation réelle des citoyens. Nous avons voulu reconstruire, à partir de l'enquête *European Social Survey (ESS)* 4^{ème} édition (voir annexe 1), réalisée en 2008, les représentations individuelles de la cohésion sociale en montrant le rôle spécifique qu'y jouait la responsabilité, assumée par l'État, de « garantir un niveau de vie convenable aux personnes âgées »⁶.

L'analyse que nous proposons met en œuvre une interprétation spécifique de la cohésion sociale, saisissable dans les appréciations et les jugements formulés par les enquêtés, concernant les politiques sociales, la solidarité sociale et la coexistence des différents groupes sociaux dans le cadre national. Cette interprétation de la cohésion sociale ne doit pas être confondue avec une acception de la cohésion nationale, articulée autour des déterminants de

socialistes comme celle de Louis Blanc (1849), d'Adolf Wagner (1876) ou celles soucieuses de « réintégrer de manière harmonieuse dans l'organisme de l'État et de la société » le « quatrième état », *i.e.* le prolétariat (Schmoller, 1890, 63, cité par Perrin, 1967, 310).

⁵ Article 2 : L'Union « promeut la cohésion économique, sociale et territoriale, et la solidarité entre les États membres » (<http://eur-lex.europa.eu/fr/treaties/dat/12007L/htm/C2007306FR.01001001.htm>, consulté le 21/11/2009). Rappelons qu'au niveau européen, la cohésion sociale est définie, par le Conseil de l'Europe, comme « la capacité d'une société à assurer le bien-être de tous ses membres, en réduisant les disparités et en évitant la marginalisation ». Le Comité européen pour la cohésion sociale (CDCS) a été chargé de mettre en œuvre et de développer la stratégie européenne de cohésion sociale. Un travail méthodologique, déployé au plan européen, a conduit à l'élaboration d'une vingtaine d'indicateurs de la cohésion sociale, susceptibles de servir de référence pour l'évaluation des degrés de cohésion intranationale (voir Conseil de l'Europe, *Elaboration concertée des indicateurs de la cohésion sociale*, http://www.coe.int/t/dg3/socialpolicies/socialcohesiondev/source/GUIDE_fr.pdf, consulté le 22/01/10).

⁶ L'exposé que nous proposons aujourd'hui exploite les résultats mis en évidence par Annick Kieffer et moi-même in « Interprétation et appréciation de la cohésion sociale », *Année sociologique*, Paris, PUF, 2011.

l'identité nationale, éventuellement, de la culture nationale et de ce qui fait la spécificité du lien social, sur le territoire national ou de la façon dont ce lien se constitue, *en comparaison* et par différence de ce qui est le cas dans d'autres pays.

Nous distinguons spécifiquement les notions de cohésion sociale et de lien social quoiqu'elles trouvent toutes deux un sens aussi bien au plan micro- que macrosocial. Il peut en effet exister du lien social sans cohésion, celle-ci désignant un niveau d'intégration supérieur de la société. La cohésion sociale mobilise en outre des facteurs qui ne sont pas pertinents, lorsque se trouve apprécié l'état du lien social, tels que l'homogénéité culturelle ou l'homogénéité socioéconomique, l'équité, la non discrimination. Dans notre interprétation de la cohésion, les institutions de l'État social jouent en outre un rôle central comme ce fût le cas historiquement.

L'une des ambitions de ce travail était de mettre en perspective les théories de la cohésion sociale – en l'occurrence une interprétation compréhensive de cette dernière – et les politiques publiques, mises en œuvre dans le domaine, d'une part, avec les représentations individuelles de la cohésion qu'*ESS* permet de reconstruire, d'autre part. La méthodologie que nous convoquons est spécifique, dans la mesure où nous ne proposons pas une investigation de la cohésion perçue, c'est-à-dire des perceptions individuelles et donc subjectives qu'ont les individus de la cohésion de leur groupe, et qui est pourtant considérée par certains (Bollen et Hoyle, 1990) comme un élément fondamental de la cohésion objective et de sa mesure. En revanche, l'*ESS* rend possible une approche non objectiviste de mesure d'indicateurs de cohésion sociale, comme en proposent le Conseil de l'Europe (CDCS)⁷, la Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques (DREES), le Ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement ou l'enquête européenne *EU-SILC* (Revenus et conditions de vie) mais permet de saisir l'appréciation par les enquêtés de ce que nous identifions comme des dimensions fondamentales de la cohésion sociale.

⁷ Vingt indicateurs ont été sélectionnés pour évaluer la cohésion sociale par le Conseil de l'Europe parmi lesquels figurent l'équité dans les revenus, dans l'accès au travail, à la santé, au logement, l'égalité de reconnaissance entre les sexes et entre origine culturelle et ethnique, la suffisance de revenus, la participation aux élections, la confiance, les valeurs de tolérance et respect d'autrui. Notre perspective est toute autre puisque nous ne cherchons pas à évaluer l'état de la cohésion sociale dans un pays mais les représentations individuelles la concernant.

1. Une approche compréhensive de la notion de cohésion sociale

Le discours social et politique se construit aujourd'hui autour d'une double référence à la cohésion sociale et aux inégalités, sans s'appuyer toutefois sur une définition de celle-là stricte et univoque, issue de la littérature sociologique⁸.

Pour cerner les représentations et appréciations de la cohésion sociale, nous nous appuyons sur une interprétation compréhensive et originale de celle-ci, fondée sur la tradition sociologique.

Des sociétés fortement homogènes socialement – comme le suggérait déjà Léon Bourgeois avec l'idée de « société de semblables » – ou culturellement (voir Birnbaum, 1998), présentent une forme de cohésion fondée sur l'identité et la faiblesse des disparités individuelles⁹. Cette interprétation de la cohésion sociale présuppose que les frontières de classes ne soient pas absolument étanches et que les clivages ou les conflits sociaux soient faibles (voir Lagrange, 2006, 74). On présuppose ainsi que la cohésion est d'autant plus forte que les inégalités et les écarts de situations individuelles sont faibles¹⁰. Si ce paramètre d'homogénéité est déterminant, alors la cohésion requiert des institutions qui garantissent de faibles écarts de positions, c'est-à-dire notamment des institutions de redistribution. Pour cette raison, nous avons fait jouer, dans ce qui suit, un rôle déterminant aux variables interrogeant la responsabilité de l'État dans les domaines de la santé et concernant le niveau de vie des chômeurs ou des personnes âgées (voir annexe 2).

L'existence d'une cohésion sociale, dans le cadre national, nourrit en outre un sentiment d'appartenance collective qui se délite, lorsque les inégalités sont perçues comme intolérables, c'est-à-dire comme dépassant un certain seuil. Ce sentiment d'appartenance peut s'exprimer non pas seulement en terme d'identité mais comme un sentiment de justice, dans la mesure où la cohésion sociale présuppose que soit respectée une certaine justice sociale, notamment fondée sur la hiérarchisation de principes de justice distributive fondamentaux – tels que la satisfaction des besoins de base, le principe du mérite et le souci d'une certaine égalité interindividuelle (Forsé et Parodi, 2010, 240).

Cette homogénéité sociale et économique repose donc, pour partie, sur des formes plurielles de solidarité (voir aussi Ferguson, Langlois et Roberts, 2009, 94) que l'on teste, à partir de l'ESS avec les variables sur la conception de la justice sociale et l'appréciation des

⁸ Pour un essai de systématisation des définitions de la cohésion sociale, voir Guibet Lafaye (2009).

⁹ Il est vrai toutefois que, par le passé, des sociétés très inégalitaires ont connu des degrés de cohésion très élevés et que le degré d'inégalité n'est pas lié, de façon linéaire, à la cohésion sociale (Chiesi, 2009, 59).

¹⁰ Voir F. Woolley (1998) pour cette dernière dimension et J. Jenson (1998).

institutions de l'État social (voir annexe 2). Cette solidarité n'est pas seulement institutionnelle mais aussi interindividuelle ou peut prendre la forme d'une interdépendance et d'une coopération sociale. Le rôle fondateur de la solidarité, en matière de cohésion, a été souligné à l'origine de la réflexion sociologique par Durkheim (1893), avec la distinction entre solidarité organique et solidarité mécanique¹¹. Cette forme d'interdépendance objective entre les individus s'actualise aussi bien dans une solidarité que l'on a coutume de désigner comme « chaude », c'est-à-dire dans la solidarité interindividuelle, que dans la solidarité dite « froide », c'est-à-dire fondée sur des institutions. La solidarité dite « chaude » se conçoit comme une solidarité de proximité, souvent intrafamiliale ou locale, alors que la solidarité dite « froide » repose sur les structures de l'État social ainsi que sur des formes de redistribution organisées par un pouvoir centralisé. Alors que la seconde forme de solidarité est institutionnalisée et associée à des politiques sociales de l'État, la première est plutôt informelle et repose sur des liens interpersonnels. Elle s'appuie sur une réciprocité dans les échanges sociaux, dont M. Mauss (1923) a montré qu'elle était au fondement de la cohésion des sociétés¹². Dans le contexte des sociétés industrialisées, les institutions de l'État – instance centrale de régulation – et, plus spécifiquement, de l'État social ont constitué des modes de régulation fondateurs de la cohésion sociale nationale (Rosanvallon, 1992).

La légitimité des institutions et la confiance qui leur est portée s'enracinent, pour partie, dans ce traitement équitable des citoyens, quelle que soit leur inscription économique et sociale, dans la sphère du marché et dans la diversité des groupes et des catégories d'appartenance sociale, mais également dans la participation égale de tous les citoyens à la vie collective¹³.

Dans cette première dimension de l'interprétation du concept de cohésion sociale – fondée sur les notions d'homogénéité sociale, de solidarité et d'équité¹⁴ – et à ce niveau de description du modèle interprétatif de la cohésion sociale que nous proposons, la cohésion se présente comme l'effet des institutions.

¹¹ Nous ne défendons toutefois pas ici l'idée que toutes les formes de solidarité induisent de la cohésion sociale comme le rappellent les conduites de groupes, cristallisées autour du mot d'ordre : « nous contre les autres ».

¹² Les travaux préparant *L'Essai sur le don* convergent vers une théorie de la cohésion sociale fondée sur la réciprocité des prestations, autant matérielles que symboliques, entre membres de la communauté. La fonction de la réciprocité comme vecteur de la cohésion sociale est également soulignée par des approches plus récentes, montrant que le capital social est fondamentalement lié à la croyance en la possible réciprocité des autres et à la capacité d'appréciation d'une telle réciprocité.

¹³ Cette légitimité s'appréhende en particulier dans la capacité des institutions à résoudre de façon équitable des conflits interindividuels ou entre groupes sociaux.

¹⁴ Qui nous place dans la même perspective que celle adoptée par Forsé et Parodi (2009).

Une approche réellement compréhensive de la cohésion sociale suppose également d'apprécier la nature et l'intensité des réseaux sociaux auxquels participent les individus et, plus largement, de tenir compte des résultats auxquels sont parvenues les théories du capital social¹⁵. La notion de capital social couvre des domaines comme : la densité et la qualité des relations et des interactions entre les individus et les groupes ; leurs sentiments d'engagement mutuel (Stanley, 2003, 5) et la confiance dans des valeurs et des normes communes ; ainsi que, comme nous l'avons précédemment évoqué, un sens de l'appartenance et de la solidarité qui est supposé être l'un des fondements de la cohérence interne d'une société (Woolley, 1998 ; Coleman, 1988, 98). La légitimité, largement reconnue, des institutions de l'État, au même titre que la confiance dans les institutions, dans l'État et le gouvernement, ainsi que dans la volonté et la capacité des dirigeants de conduire le pays sont des facteurs décisifs – et producteurs – de cohésion sociale.

Les dimensions de la cohésion sociale précédemment évoquées sont toutes présentes dans l'ESS qu'il s'agisse de l'homogénéité sociale et culturelle, de la solidarité et de l'équité, du sentiment d'appartenance et du capital social, de la légitimité des institutions et de la confiance qui leur est portée par la population (voir annexe 2).

2. Typologie des attitudes face à la cohésion sociale

2.1 Construction du modèle

Au vu de la tradition sociologique, notamment française dans ses formes actuelles et historiques, nous avons considéré que l'attachement et l'attitude à l'égard des institutions de l'État social constituaient une strate fondamentale d'une représentation de la cohésion sociale.

Dans cette perspective, nous avons choisi d'examiner l'appréciation de la responsabilité de l'État s'agissant de « garantir les soins médicaux adaptés aux malades », « un niveau de vie convenable aux personnes âgées », « un niveau de vie convenable aux chômeurs »¹⁶ ainsi

¹⁵ Ce réquisit s'affirme avec force dans les approches canadiennes de la cohésion sociale qui l'articulent principalement autour des deux dimensions de la réduction des écarts, des inégalités et de l'exclusion sociale, d'une part, et de la force des relations sociales, des interactions et des liens, d'autre part, c'est-à-dire du capital social.

¹⁶ Nous avons retenu la variable soulignant la responsabilité de l'État, concernant le chômage, plutôt que la variable interrogeant sa responsabilité sur la question de « garantir un emploi à toute personne qui en veut un », en référence aux fondamentaux historiques du système d'aides sociales puisque pour Beveridge, par exemple, « ce doit être une fonction de l'État que de protéger ses citoyens contre le chômage de masse, aussi définitivement que c'est maintenant la fonction de l'État de défendre les citoyens contre les attaques du dehors et contre les vols et les violences du dedans » (cité par Rosanvallon (1982), 148).

qu'« un congé payé pour les gens qui doivent temporairement s'occuper de malades dans leur famille »¹⁷. Ces quatre dimensions couvrent les domaines de la santé, de la vieillesse et donc partiellement des retraites, du chômage et de l'aide à la dépendance qui représentent des piliers de l'État-providence tel qu'il a été conçu à son origine¹⁸. On sait en effet qu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la cohésion sociale s'est construite autour de dispositifs de protection sociale – relatifs, en l'occurrence, au chômage, à la maladie et à la vieillesse – et de transferts de ressources tels que les allocations familiales et les allocations logement (Rosanvallon, 1992).

Aux quatre variables retenues sur la responsabilité de l'État, nous avons associé deux variables reflétant l'appréciation des effets – positifs et négatifs – des aides sociales : « Les services et prestations sociales en France empêchent-elles que la pauvreté ne soit trop répandue ? »¹⁹ ; « rendent-ils les gens paresseux ? », ces effets pouvant strictement s'exprimer en termes d'accroissement ou de réduction de la cohésion sociale.

Le souci pour la réduction de la pauvreté extrême animait les promoteurs des politiques sociales de l'après-guerre. Néanmoins plusieurs enquêtes d'opinion (voir Caillot et Mette, 2002) ont montré que le soutien aux services sociaux pouvait être largement miné par le sentiment que des abus avaient été commis (Algan et Cahuc, 2006), alors même que l'on jugeait légitime que bénéficient de ces aides les individus qui le méritent. Ce type de jugement a des incidences sur les représentations de la cohésion sociale.

2.2 Des « solidaristes maximalistes » aux libéraux : esquisse de cinq types

L'analyse en composante principale que nous avons réalisée met en évidence plusieurs types ou profils de réponses concernant les variables relatives aux institutions de solidarité et à l'État social. L'étude comparée des scores sur chacune de ces variables permet de distinguer cinq clusters dessinant des représentations typiques de la cohésion sociale (encadré 2).

¹⁷ Parmi les critères de cohésion sociale, thématiques dans le *Guide Méthodologique d'Elaboration concertée des indicateurs de la cohésion sociale* (2005) du Conseil de l'Europe, se trouve « l'engagement des familles ». Une « action réparatrice », correspondante et pouvant être mise en place par l'État, pour préserver la qualité de vie des personnes âgées consiste dans la « prise en charge des personnes âgées dépendantes par la famille ».

¹⁸ Le plan Beveridge propose une politique sociale d'État reposant sur trois objectifs : l'aide à la famille par des allocations familiales, l'amélioration de la santé publique, l'organisation de l'emploi.

¹⁹ Voir sur cette question le CDCS, § 4.

Encadré 2

- La détermination des clusters

Nous avons sélectionné, à partir d'une analyse en composante principale, quatre variables relatives à l'appréciation de la responsabilité de l'État s'agissant de garantir la cohésion sociale, deux variables qui expriment l'appréciation des effets des aides sociales, une dernière a trait à l'engagement des individus à contribuer à ce financement par l'impôt. Chacune fournit l'appréciation des individus sur une échelle de 0 à 10. Nous avons complété cette analyse par une classification automatique qui nous a permis d'établir le nombre optimal de types d'attitudes (clusters) à 5, selon la méthode de Ward, de minimum de variance au sein de chaque cluster.

- L'analyse de correspondances

L'analyse de correspondance permet d'étudier la liaison entre les types définis par la méthode des clusters et des variables décrivant les appréciations à l'égard des effets, positifs (diminution des inégalités, conciliation de la vie professionnelle et privée) ou négatifs (poids sur l'économie, sur les entreprises, pratiques abusives, égoïsme) des prestations sociales, les opinions relatives à la responsabilité de l'État en matière de santé, en direction de catégories considérées comme fragiles (chômeurs, personnes âgées) ou envers les politiques menées par l'État en faveur de l'aide aux personnes dans le besoin, et enfin les jugements en matière d'égalité (méritocratie, écarts de niveau de vie entre les groupes sociaux), soit 17 variables (voir tableau A-2). Pour simplifier l'analyse, on a réduit à trois valeurs les réponses se distribuant sur une échelle de 0 à 10. La valeur centrale (5) correspond aux personnes qui n'ont pas d'opinion tranchée, la valeur 2 a été attribuée aux opinions défavorables à l'énoncé (*i.e.* qui ont déclaré une réponse située entre 0 et 4), et la valeur 8 à celles qui ont déclaré une note située entre 6 et 10.

Enfin des caractéristiques sociodémographiques ont été ajoutées dans l'analyse :

- trois catégories pour le niveau de diplôme : scolarisé au plus jusqu'à la fin du premier cycle du secondaire, diplômé du second cycle du secondaire (CAP, d'un BEP, baccalauréat), diplômé du supérieur ;
- sept catégories pour le groupe social appréhendé à partir de la nomenclature EGP (décrite dans l'annexe 2) ;
- quatre catégories pour le groupe d'âge : 16-29 ans, 30-44 ans, 45-59 ans, 60 ans et plus ;
- deux pour le chômage : chômeur ou autre ;
- cinq catégories pour l'origine : Français dont les parents sont nés en France, Français dont les parents sont immigrés, Français dont un parent est français et l'autre est étranger, étranger dont les deux parents sont étrangers, enfin, autre étranger.

Les clusters et les variables sociodémographiques ont été mis en variables supplémentaires. Les variables actives sont donc au nombre de 24 (deux fois 17).

Pour des questions de lisibilité, les réponses non tranchées (de valeur 5) n'ont pas été projetées sur le graphique.

utilisées, que ces catégories rassemblent les cadres du public, des intellectuels sans toutefois – pour des raisons d’effectif – avoir les moyens de nous engager plus avant dans la description de ce groupe. Lorsque les solidaristes maximalistes sont appréhendés à partir des axes 2 et 3²¹ et non plus des axes 1 et 2, on y reconnaît des techniciens et des sexagénaires.

Les « solidaristes raisonnables » (13 % de l’échantillon) sont attachés à l’État social en général, *i.e.* selon un éventail assez large de ses prérogatives. Cette attitude semble refléter une position de principe pour deux raisons au moins : d’une part, ces personnes – à la différence des solidaristes conditionnalistes comme nous le verrons – ne considèrent pas, de façon spécifique, que les aides sociales aient des effets positifs sur la pauvreté. D’autre part, elles ne sont pas non plus convaincues des effets désincitatifs et négatifs des aides sociales. Ce groupe de solidaristes affiche un souci raisonnable – quoique militant – pour les services et prestations sociales²². Les solidaristes raisonnables (qui occupent le cadran sud/sud-est) rassemblent plutôt des ouvriers non qualifiés²³, des catégories populaires du salariat (mais pas d’indépendants), des personnes peu diplômées ou très jeunes (typiquement les 15-29 ans), des immigrés de première et deuxième génération, une partie des inactifs et des chômeurs.

Un troisième type rassemble un groupe d’individus, favorables à une solidarité conditionnée (*i.e.* limitée) et fondée sur des besoins avérés (il représente 34 % de l’échantillon). Ces répondants adhèrent à une conception de l’État social qui prend en charge la santé et les personnes âgées – c’est-à-dire la retraite. Les trois premiers types mis en évidence expriment donc un attachement sans réserve à une prise en charge collective des personnes âgées et un souci réel de leur niveau de vie. Ce troisième groupe, en particulier, privilégie spécifiquement l’aide à ceux qui sont dans le besoin (malade, dépendants ou anciens) et en situation d’incapacité, ce qui se traduit par une attitude caractéristique à l’égard des chômeurs et à l’égard de la solidarité familiale qu’ils ont tendance à encourager. Les partisans de ce « solidarisme conditionnel » s’avèrent fortement convaincus par les phénomènes de désincitation touchant les chômeurs. Nous verrons que leur position très négative à l’égard des effets pervers de l’aide sociale justifie cet attachement à la conditionnalité des aides. Cette

²¹ L’axe 3 oppose un souci marqué pour la responsabilisation individuelle par opposition à ce que l’on pourrait nommer un attachement à la péréquation sociale, c’est-à-dire à une contribution égale des citoyens aux ressources de l’État quelle que soit leur condition.

²² Ce type est aussi celui des solidaristes « critiques », comme nous le verrons, car tout en étant attaché à la solidarité sociale, il est fortement sceptique quant à l’efficacité des institutions sociales, en matière de réduction des injustices sociales. Le qualificatif « raisonnable » s’efforce d’exprimer un souci large pour la justice sociale dont nous verrons qu’il motive une ouverture à la différence, une attitude de tolérance et une attention aux plus défavorisés.

²³ La nomenclature socioprofessionnelle utilisée est décrite dans l’annexe 2.

attitude fortement négative n'entame néanmoins pas la conviction que l'aide sociale réduit la pauvreté. Nous avons choisi d'identifier ce groupe comme celui des « solidaristes conditionnalistes » du fait d'une attitude caractérisée à l'égard des variables de la solidarité chaude et de la solidarité familiale, s'exprimant notamment en termes d'aide à la dépendance. Ces individus se caractérisent en effet par la conviction que l'État doit « garantir un congé payé pour les gens qui doivent temporairement s'occuper de malades dans leur famille ». Ce type privilégie nettement cette dernière forme de solidarité et semble concevoir les institutions de l'État social comme un relais de la solidarité familiale et un moyen de garantir un certain bien-être de la sphère familiale ainsi que son autonomie. Les solidaristes conditionnalistes sont aussi des solidaristes « familiaristes »²⁴. On compte, parmi les solidaristes conditionnalistes – situés dans le cadran sud-ouest – davantage d'ouvriers qualifiés et de techniciens, c'est-à-dire les catégories populaires, au sens large, du salariat moyen et inférieur (ouvriers, employés, indépendants), des diplômés du secondaire et des personnes plutôt âgées.

Le quatrième groupe est peu favorable à l'État social. Nous les nommerons « solidaristes minimalistes » (21 % de l'échantillon). Comme les solidaristes raisonnables et les conditionnalistes, ces personnes sont attachées aux fondamentaux de l'État providence, en l'occurrence à la santé et au maintien du niveau de vie des personnes âgées, mais plus faiblement. Cette position s'expliquerait à la fois par une préoccupation relative à la réduction de la pauvreté et par la prise en considération de son coût. Ces individus sont « minimalistes » dans la mesure où leur attitude à l'égard de ces services est principalement orientée par une attention à la pauvreté plutôt que par une position de principe à l'égard de l'aide sociale, à la différence des solidaristes raisonnables. Le groupe des minimalistes se distingue également par une neutralité caractérisée s'agissant du financement des aides sociales et de leur poids sur l'économie. Son positionnement à l'égard de l'État social, qui traduit un solidarisme minimaliste, n'est donc pas motivé par une prise en compte de son coût financier qu'il soit individuel ou collectif. Si l'on négligeait leur attitude à l'égard de la grande pauvreté, les solidaristes minimalistes pourraient être qualifiés de solidaristes « indifférents » car ils ne peuvent se prévaloir qu'aucune attitude spécifique à l'égard de la justice sociale largement envisagée, *i.e.* incluant, comme nous le verrons par exemple, les discriminations²⁵. Les

²⁴ Nous avons préféré, pour des raisons de commodité de lecture, conserver exclusivement la qualification de conditionnalistes. Cependant les solidaristes conditionnalistes s'avèreront conservateurs, les solidaristes raisonnables critiques et les solidaristes minimalistes indifférents à l'égard des services sociaux.

²⁵ Dans cette mesure, nous aurions pu les qualifier de solidaristes « différencialistes », en référence au principe rawlsien de différence qui suggère que « les inégalités économiques et sociales doivent être telles qu'elles soient au plus grand bénéfice des plus désavantagés, dans la limite d'un juste principe d'épargne [...] » (Rawls, 1971, 341).

solidaristes minimalistes (présents dans le cadran nord-est) rassemblent, de façon privilégiée, des individus très diplômés ainsi que les catégories professionnelles supérieures du salariat.

Se dessine enfin, de manière précise, le groupe des individus les plus défavorables à l'État social (16 % de l'échantillon). Cette attitude – que nous qualifierons de libérale, au sens francophone²⁶ – exprime à la fois une position de principe (*i.e.* la conviction que l'aide sociale a des effets désincitatifs) et le fait que ces individus sont faiblement convaincus de l'incidence de ces aides en matière de réduction de la pauvreté. En somme, ils doutent de leur efficacité et tendent à considérer que leurs effets négatifs supplantent leurs effets positifs. Ce type qui ne représente qu'une faible proportion de l'échantillon est le plus réservé sur la prise en charge des personnes âgées et le maintien de leur niveau de vie. Les libéraux (que l'on trouve dans le quart nord-ouest) représentent un type fortement associé à une catégorie professionnelle – les indépendants – plutôt qu'à une catégorie sociale.

Ainsi chacun des types décrits représente des degrés d'attachement variables aux institutions de l'État social et en particulier à la prise en charge collective des personnes âgées²⁷. Ces variations s'expliquent notamment par la prise en compte des effets, positifs ou indésirables, de ces institutions qu'il s'agisse d'une inquiétude à l'égard des comportements de passager clandestin ou du poids financier des prestations sociales sur l'économie, reflétant une attention aux arguments libéraux.

3. Les fondements de la cohésion sociale en question : que privilégier ?

3.1 Les facteurs de la cohésion sociale dans l'ESS

Comme nous l'avons montré de façon préliminaire, en référence à la tradition sociologique, la cohésion sociale ne s'incarne ni ne s'appuie exclusivement sur les institutions

²⁶ En référence à la conviction que l'État et les groupes privés ne doivent pas, par leur intervention, gêner le libre jeu de la concurrence entre les individus.

²⁷ Bien que d'un point de vue sociodémographique, les solidaristes raisonnables et les solidaristes maximalistes paraissent faiblement caractérisables socialement, tel n'est en revanche pas le cas des autres profils, en particulier concernant leur profession et leur niveau d'éducation. Il apparaît également que sur les axes 1 et 2, les femmes se retrouvent davantage chez les solidaristes conditionnalistes et les solidaristes maximalistes, alors que les hommes ont plus de chance de s'inscrire dans les types minimaliste et libéral. Les chômeurs et les immigrés se concentrent dans le cadran sud-est des axes 1 et 2. Parmi les migrants et leurs descendants, les Asiatiques ont une position tout à fait singulière. Les Français nés en France, en revanche, se situent au centre du graphique. De façon générale, les immigrés se distinguent assez peu, sauf ceux de première génération qui sont plutôt proches des solidaristes raisonnables. De la première à la seconde génération d'immigrés, on observe un mouvement se traduisant par plus de libéralisme puisque les individus passent du cadran du solidarisme maximaliste à celui au libéralisme. On identifie également une orientation du solidarisme raisonnable vers le solidarisme minimaliste selon que les individus sont moins diplômés ou plus diplômés.

de l'État social. La cohésion sociale, dans le cadre national, présente en effet des aspects institutionnels, culturels, sociaux, économiques. Elle s'envisage aussi en termes de rapport entre les groupes, de discrimination, d'équité et de solidarité et de confiance interindividuelle (voir aussi CDCS, § 11)²⁸.

3.3 Qui privilégie quoi en matière de cohésion sociale ?

Il apparaît que chacun des profils précédemment mis en évidence tend à privilégier tel ou tel de ces aspects de la cohésion sociale (tableau 1).

²⁸ Au moment où cette étude a été menée, nous ne pouvions alors disposer des données relatives au sentiment d'appartenance sur lequel les enquêtés étaient interrogés, avec la variable Q 341 qui proposait une évaluation de leur proximité et de leur sentiment d'« identification » à : la France, l'Union, européenne, à leur groupe religieux, à leur groupe ethnique, à la région où ils habitent ».

Tableau 1. Opinions et sentiments d'appartenance selon le type						
	Solidariste maximaliste	Solidariste raisonnable	Solidariste conditionnaliste	Solidariste minimaliste	Libéral	Total
Diriez-vous que, dans l'ensemble, la culture française est menacée ou enrichie par la présence d'immigrés ?						
Menacée	20	26	38	19	40	30
Ni l'un, ni l'autre	14	18	21	18	21	19
Enrichie	65	56	40	64	39	51
Total	100	100	100	100	21	100
Maintenant, en pensant au gouvernement français, dans quelle mesure êtes-vous satisfait de son travail ?						
Pas satisfait	72	64	52	55	50	57
Ni l'un ni l'autre	9	19	17	18	22	17
Satisfait	20	17	31	28	28	25
Total	100	100	100	100	100	100
Et dans l'ensemble, êtes-vous satisfait ou pas satisfait de la manière dont la démocratie fonctionne en France ?						
Pas satisfait	55	57	42	37	45	45
Ni l'un ni l'autre	12	17	22	18	28	20
Satisfait	36	27	36	45	27	35
Total	103	100	100	100	100	100
Diriez-vous que vous êtes très proche, assez proche, peu proche ou pas proche du tout de ce parti (pour lequel vous avez voté)?						
Proche	74	71	65	73	59	69
Pas proche	26	29	35	27	41	31
Total	100	100	100	100	100	100
dites-moi s'il vous plaît dans quelle mesure vous vous identifiez avec...						
...votre groupe religieux						
Proche	37	39	54	50	54	47
Pas proche	63	61	46	50	46	53
Total	100	100	100	100	100	100
...le groupe de même origine ethnique que vous						
Proche	4	3	3	6	2	4
Pas proche	96	97	97	95	98	96
Total	100	100	100	100	100	100
D'une manière générale, diriez-vous que l'on peut faire confiance à la plupart des gens ou que l'on n'est jamais assez prudent quand on a affaire aux autres ?						
Prudent	37	43	52	39	43	44
Ni l'un ni l'autre	24	30	25	22	34	26
Confiant	39	27	23	39	22	29
Total	100	100	100	100	100	100
Lecture : 51% des Français enquêtés pensent que les immigrés enrichissent la culture française. Cette part s'élève à 65% parmi les solidaristes maximalistes.						
Champ: ensemble des répondants à l'enquête en France. 95 personnes n'ont pas fourni de réponse ou ont répondu "ne sais pas" à une des questions retenues pour la construction des types sont exclues. Elles sont comprises dans la colonne "total".						
Source: European Social Survey, vague 4 (http://www.europeansocialsurvey.org/). Traitements statistiques effectués par les						

Ainsi, les solidaristes conditionnalistes et les libéraux, qui représentent des types attachés, de façon fort limitée, au rôle des institutions de l'État social dans la cohésion, ont davantage tendance à voir dans l'homogénéité culturelle et les traditions – pour les premiers en particulier – une dimension prévalente de la cohésion sociale. A l'inverse, des types qui accordent une importance de premier plan à ces institutions – comme les solidaristes maximalistes ou les solidaristes raisonnables – confèrent une importance moindre à l'homogénéité culturelle et aux traditions comme conditions de la cohésion sociale. Ces deux facteurs représentent donc des dimensions disjointes des représentations de la cohésion sociale, en ce sens que plus les individus tendront à l'envisager comme fortement dépendante des institutions de l'État social, moins ils feront de l'homogénéité culturelle un facteur décisif de la cohésion sociale.

De la même façon, le souci pour la « solidarité chaude » – qui exprime en creux l'importance sociale que celle-ci peut jouer – est davantage le fait des solidaristes conditionnalistes et des libéraux. Ces types auraient donc tendance à privilégier des formes de solidarité familiale ou locale, dans le déploiement de la cohésion sociale (voir Vallet, 2006, 153), là où les autres types construiraient leur représentation de la cohésion sociale autour des institutions de l'État social et d'une solidarité « froide ». Or on sait qu'en France, l'entraide familiale contribue à faire se replier sur eux-mêmes les milieux sociaux sans renforcer la cohésion sociale (Vallet, 2006, 154)²⁹.

La primauté conférée à la solidarité familiale ou à la solidarité interindividuelle reflète des attitudes de principe que révèlent notamment certains tris croisés des variables de la sociabilité avec les cinq types³⁰. En somme, les individus qui y sont les plus attachés ne sont pas nécessairement ceux qui s'inscrivent dans un tissu de relations interpersonnel le plus dense. La préférence pour la solidarité chaude ne se nourrit pas d'un vécu fondé sur une vie sociale plus riche que leurs pairs puisque les solidaristes minimalistes et les libéraux considèrent avoir une vie sociale comparable – en termes d'intensité – à celle des personnes de leur âge. Les solidaristes maximalistes jugent la leur plutôt plus riche et les solidaristes raisonnables comme les solidaristes conditionnalistes estiment la leur plutôt plus réduite.

Ce sont deux représentations de la cohésion sociale et deux interprétations de ce qu'elle doit être qui s'affrontent ici puisque les individus les plus attachés aux institutions de l'État social sont aussi ceux qui accordent moins d'importance (ou, à tout le moins, sont moins soucieux) de la solidarité chaude. En revanche, la prévalence de cette dernière dans l'interprétation de la cohésion sociale s'inscrit dans un paradigme interprétatif où l'homogénéité culturelle, dans le cadre national, est une condition de la cohésion.

A l'inverse, les types les plus attachés, pour des raisons de principe et des convictions morales, à l'État social (c'est-à-dire les solidaristes raisonnables et les maximalistes) font également de l'équité – associée à la fois à de faibles différences entre les positions socioéconomiques et au sentiment d'injustice à l'égard des plus défavorisés –, c'est-à-dire de la justice sociale un facteur décisif de la cohésion sociale.

On observe en revanche que des types, moins attachés aux institutions sociales – comme les libéraux, les solidaristes conditionnalistes et minimalistes –, privilégient la récompense du

²⁹ En particulier, l'entraide familiale n'a pas d'effet redistributif en faveur des milieux modestes.

³⁰ Les trois croisés sont néanmoins, dans ces domaines, le plus souvent non significatifs comme nous l'avons vérifié avec les variables sur la fréquence des rencontres avec des amis, celle concernant la qualité des rapports amicaux et enfin avec celles des rencontres avec des personnes de tout âge.

mérite et placent, dans une certaine mesure, au second plan la préservation institutionnalisée de la cohésion sociale. Cette attitude exprime une conception de cette dernière comme d'un ordre juste des inégalités et des hiérarchies sociales – en l'occurrence fondé sur le mérite – alors que la précédente attitude répond à l'idéal d'une « société de semblables ». Ce soubassement conceptuel explique que ces trois types (libéraux, solidaristes conditionnalistes et minimalistes) soient faiblement sensibles à la discrimination sociale et à l'équité de traitement des groupes. La cohésion sociale, de leur point de vue, ne s'enracine pas dans ces principes. Cette position se double, en particulier chez les libéraux et les solidaristes conditionnalistes, d'une attention très prononcée aux contraintes économiques. Celle-là les disposerait à *sacrifier, au nom d'impératifs économiques, ce que d'autres* – en particulier les solidaristes maximalistes et les raisonnables – *jugent être des réquisits du maintien de la cohésion sociale.*

Ce complément d'analyse permet de distinguer, plus précisément, les profils initialement esquissés, en particulier, les trois premiers puisque chacun, tout en démontrant un attachement aux fondamentaux de l'État social, et en particulier à la préservation d'un certain niveau de vie pour les personnes âgées, présentait, à leur endroit, un jugement nuancé. Les solidaristes conditionnalistes sont certainement le profil le plus proche des libéraux. Leur attitude à l'égard de l'État social ne s'explique pas seulement par le constat de ses effets, mais aussi par une conception de la cohésion sociale fondée sur la solidarité chaude, ce qui les distingue spécifiquement des solidaristes minimalistes. Les solidaristes conditionnalistes se différencient également des solidaristes raisonnables – groupe le plus proche des solidaristes maximalistes – dans la mesure où ces deux groupes (les raisonnables et les maximalistes) partagent une conception de la cohésion sociale, ancrée dans un attachement à l'homogénéité sociale que l'on décrira exclusivement en termes de congruence des conditions socioéconomiques et d'équité, plutôt qu'en termes d'identité sociale et culturelle, puisque leur conception de la cohésion ménage un respect et une préservation des différences culturelles.

Chaque type nourrit donc à l'endroit des personnes âgées une préoccupation dont les fondements sont distincts. Elle est motivée, chez les solidaristes maximalistes, par la conviction que le champ des responsabilités de l'État doit être étendu. Elle émane, chez les solidaristes raisonnables, de l'importance reconnue par ce groupe à l'équité. Les personnes âgées doivent être prises en charge par l'État comme des membres de la nation (au même titre que les chômeurs par exemple), c'est-à-dire comme des citoyens à part entière. Les solidaristes conditionnalistes perçoivent les anciens plutôt comme des membres de la sphère familiale qu'il convient, à ce titre, d'aider à la fois de façon directe (*i.e.* individuelle) mais également par le biais d'incitations offertes aux familles. Les solidaristes minimalistes n'envisageraient de

responsabilité collective à l'égard des anciens que pour leur éviter la pauvreté, c'est-à-dire ne conçoivent sur cette question qu'un engagement minimal. Aux yeux des libéraux enfin, la responsabilité de l'État vis-à-vis des personnes âgées demande à être arbitrée par les conséquences économiques que représente cette prise en charge.

Conclusion

L'étude que nous avons menée à partir de la 4^{ème} édition de l'*European Social Survey* visait à thématiser les représentations implicites de la cohésion sociale contenues dans les réponses des enquêtés. Des représentations caractéristiques de la cohésion sociale – aussi bien dans son appréciation réelle que dans sa conceptualisation – se sont dégagées. Des jugements nuancés et des représentations complexes, en matière de cohésion sociale, ont été mis en évidence, en particulier s'agissant de l'attachement aux piliers de l'État social que sont les services sociaux de santé et les retraites. En effet, cet attachement ne résulte pas toujours – bien au contraire – de la satisfaction induite par leur existence et leur bon fonctionnement mais émane plutôt de la conviction de principe que ces services relèvent d'une responsabilité de l'État plutôt que de toute autre institution (famille, association, marché, institutions privées). On observe, pour l'essentiel, un attachement extrêmement fort des Français aux fondamentaux de l'aide sociale (santé et retraite), dont seule une minorité juge qu'ils ne relèveraient pas de la responsabilité de l'État. Il s'agit bien d'un attachement *de principe* aux piliers de l'État social puisque l'exigence que soient garantis des services de santé et de retraite par l'État n'est pas strictement corrélée à une appréciation positive des effets de l'aide sociale ni inversement³¹. *Les institutions de l'État social demeurent donc aujourd'hui, pour une très large majorité de la population française, un élément constitutif majeur de la cohésion et du lien social.*

Ainsi l'appréciation de la cohésion sociale, chez les enquêtés de l'ESS, présente des divergences notables d'avec les orientations prises par les politiques françaises menées dans le domaine. Alors que le gouvernement tend à privilégier des politiques visant des groupes spécifiques de la population (en particulier issus de l'immigration), l'ESS fait état d'une représentation, largement partagée, de la cohésion sociale solidement assise sur les institutions de l'État social³². Alors que le gouvernement déploie un discours de privatisation des retraites

³¹ En d'autres termes, il n'existe pas de corrélation systématique entre l'appréciation individuelle, positive ou négative, des effets de l'aide sociale et la défense – ou la récusation – de principes redistributifs fondamentaux, relatifs en particulier à la santé, à la retraite et à la pauvreté.

³² On notera également un écart significatif entre la tendance politique consistant à développer des programmes

et de la santé et met en œuvre des politiques d'intégration des populations issues de l'immigration, prévaut du côté des enquêtés un *attachement à une solidarité institutionnalisée où la santé et les retraites jouent un rôle fondamental*. Ce même écart se confirme entre ces représentations subjectives de la cohésion sociale et celles que véhiculent les instances européennes, notamment le Conseil de l'Europe à travers les indicateurs européens de la cohésion sociale.

Références

Algan Y., et Cahuc P., 2006. « Job protection : The Macho Hypothesis », *Oxford Review of Economic Policy*, 22(3), 390-410.

Axelrod R., 1984. *The Evolution of Cooperation*, New York, Basic Books.

Bacqué M.-H., et Sintomer Y., 2001. « Affiliations et désaffiliations en banlieue : Réflexions à partir des exemples de Saint-Denis et d'Aubervilliers ». *Revue française de sociologie*, 42, n° 2, 217-249.

Bédarida F., 1990. *La société anglaise du milieu du XIX^e siècle à nos jours*, Paris, Seuil.

Bernard P., 1999, « La cohésion sociale : critique dialectique d'un quasi-concept », *Lien social et Politiques*, n° 41, 47-59.

Bernard P., St-Arnaud S., et Boisjoly J., 2000. « Modèles de régulation sociale et indicateurs sociaux : la place du Canada dans les mondes du "capitalisme providence" », communication au colloque de l'Association canadienne des sociologues et anthropologies de langue française (Réseau de méthodologie), Montréal, mai 2000.

Birnbaum P., 1998. *La France imaginée. Déclin des rêves unitaires ?*, Paris, Gallimard, Folio.

Blanc L., 1849. *Le catéchisme des socialistes*, Paris, Bureaux du « Nouveau-Monde ».

Bollen K., et Hoyle R., 1990. « Perceived Cohesion : A Conceptual and Empirical Examination », *Social Forces*, vol. 69, n° 2, Décembre 1990, 479-504.

Breton R., et al. (dir.), 1980. *Cultural Boundaries and the Cohesion of Canada*, Montréal, Institut de Recherche en Politiques Publiques.

Caillot L., et Mette L., 2002. « Les représentations de l'opinion : la connaissance vécue est un déterminant majeur », in *Les travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale*, Édition 2001-2002, La Documentation française, Paris, 121-150.

Castel R., 1995. *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*. Paris, Fayard.

Castel R., 2008. « La citoyenneté sociale menacée », in *Cités*, 35/2008, Paris, PUF, 133-141.

Chauvel L., 2001. « Le retour des classes sociales », *Revue de l'OFCE*, 79, octobre 2001, 315-359.

Coleman J. S., 1988. « Social Capital in the Creation of Human Capital », *American Journal of Sociology*, vol. 94, supplément, 95-120.

Cusset P.-Y., 2006. « Les évolutions du lien social, un état des lieux ». *Horizons stratégiques* 2, n° 2, 21-36.

de solidarité au plan local, d'une part, et, d'autre part, le fait que les personnes les plus attachées à la solidarité dite chaude – en somme convoquant des liens de proximité – sont les plus réticentes face à la diversité culturelle et sont, par conséquent, les plus attachées à des relations entre pairs ou familiales. Ce type de politique devrait donc davantage recevoir l'agrément de profils d'enquêtés, faisant reposer la cohésion sociale sur les institutions de l'État social (les maximalistes et les raisonnables), dont on peut supposer qu'ils n'y seraient attachés qu'en raison du rôle qu'y joue l'État (voir Bacqué et Sintomer, 2001, 242).

Dahrendorf R., et al., 1995, Report on Wealth Creation and Social Cohesion in a Free Society, Londres, The Commission on Wealth Creation & Social Cohesion.

Delevoye J.-P., 1997. Cohésion sociale et territoires. La Documentation française, Paris, Commissariat général du Plan.

Donzelot J., avec Mével C. et Wyvekens A., 2003. Faire société. La politique de la ville aux États-Unis et en France, Paris, Le Seuil.

Donzelot J., 2006. « Refonder la cohésion sociale », Revue Esprit, décembre 2006, www.esprit.presse.fr/review/article.php?code=13800 [consulté le 30/03/2010].

Dubet F., 2009. Le travail des sociétés, Paris, Seuil.

Durkheim É., 1893. De la division du travail social, Paris, PUF.

Duru-Bellat M., 2009. Le mérite contre la justice, Paris, Presses de Sciences Po.

Erickson R., et Goldthorpe J., 1992. The constant flux. A study of Class Mobility in Industrial Societies, Calendon Press, Oxford.

Erickson R., Goldthorpe J., Portocarrero L., 1979. « Intergenerational Class Mobility in Three Western European Societies », British Journal of Sociology, 30(4), 415-441.

Esping-Andersen G., 1990. The Three Worlds of Welfare Capitalism, Princeton, Princeton University Press.

Ferguson B., Langlois S., et Roberts L. W., 2009. « Social cohesion in Canada », La revue Tocqueville, vol. XXX, n° 2, 69-101.

Forsé M., et Parodi M., 2009. « Une théorie de la cohésion sociale », La revue Tocqueville, vol. XXX, n° 2, 9-35.

Forsé M., et Parodi M., 2010. Une théorie empirique de la justice sociale, Paris, Hermann, 2010.

Fraser N., 1996. Qu'est-ce que la justice sociale ? Reconnaissance et redistribution, Paris, La Découverte, 2005.

Gilens M., 1999. Why American Hate Welfare. Race, Media, and the Politics of Antipoverty Policy, Chicago, Presses Universitaires de Chicago.

Granovetter M. S., 1973. « The Strength of Weak Ties », AJS, 78, n° 6, 1360-1380.

Helly D., 2002. « Les limites de la notion de cohésion sociale », La Revue Tocqueville, 23 (1), 73-101.

Jenson J., 1998. « Mapping Social Cohesion : The State of Canadian Research. Canadian Policy Research Network » Inc. <http://www.cprn.org/doc.cfm?doc=180&l=en>.

Knack S. et Keefer P., 1997. « Does Social Capital Have an Economic Pay-off ? A Cross-Country Investigation », Quarterly Journal of Economics, vol. 112, 1251-1288.

Lagrange H., 2006. L'épreuve des inégalités, Paris, PUF.

Lagrange H., 2006. « Les promesses non tenues de la modernité », in Lagrange, 2006, 67-89.

Lagrange H., 2006. « Combattre les inégalités dans une société fragmentée », in Lagrange, 2006, 351-359.

Lévi-Strauss C. (dir.), 2001. L'identité, Paris, PUF.

Martin W. E., Darley J. G. et Gross N., 1952. « Studies of Group Behavior : II. Methodological Problems in the Study of Interrelationship of Group Members », Educational and Psychological Measurement, 12, 533-553.

McCracken M., 1999. « Social Cohesion and Macroeconomic Performance », Department of Canadian Heritage, Strategic Research and Analysis Directorate.

Michelat G., et Simon M., 1996. « 1981-1995 : changements de société, changements d'opinion », in SOFRES, L'État d'opinion, 1996, 167-186.

O'Connor P., « Mapping Social Cohesion : the State of Canadian Research », CPRN, Discussion Paper F | 01, Ottawa, 1998.

- Oakes P. J., Haslam S. A., et Turner J. C., 1994. *Stereotyping and social reality*, Oxford, UK et Cambridge (MA), Blackwell.
- Perrin G., 1967. « Pour une théorie sociologique de la sécurité sociale dans les sociétés industrielles », *Revue française de sociologie*, vol. 8, n° 3, 299-324.
- Putman R., 2000. *Bowling Alone. The Collapse and Revival of American Community*, Londres, Simon & Schuster Ltd.
- Rawls J., 1971. *Theory of Justice*, Cambridge (Mass.), Belknap Press of Harvard University Press ; tr. fr., *Théorie de la justice*, Paris, Seuil, 1987.
- Rosanvallon P., 1992. *La crise de l'État-providence*, Paris, Seuil.
- Rousseau J.-J., 1762. *Le Contrat social*, in *Œuvres complètes*, t. III, Paris, Gallimard, 1964.
- Schmoller G., 1890. *Zur Social-und Gewerbepolitik der Gegenwart*, Leipzig, Duncker & Humblot ; tr. fr. *La question sociale et l'État prussien*.
- Sears D. O., et Henry P. J., 2005. « Over thirty years later : A contemporary look at symbolic racism and its critics », *Advances in Experimental Social Psychology*, 37, 95-150.
- Staerklé C., et al., 2007. *Qui a droit à quoi ? Représentation et légitimation de l'ordre social*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble.
- Stanley D., 2003. « What Do We Know about Social Cohesion : The Research Perspective of the Federal Government's Social Cohesion Research Network », *Canadian Journal of Sociology*, vol. 28, n° 1, Special Issue on Social Cohesion, Hiver 2003.
- Tajfel H., et Turner J. C., 1979. « An Integrative Theory of Intergroup Conflict », in W. Austin G. et S. Worchel (dir.), *The Social Psychology of Intergroup*, Monterey, CA, Brooks/Cole, 33-48.
- Vallet L.-A., 2006. « Une société plus ouverte : la France entre 1970 et 1993 », in Lagrange, 2006, 113-152.
- Wagner A., 1876. *Les fondements de l'économie politique*, Paris, Giard & Brière, 1904.
- Woolley F., 1998. « Social Cohesion and Voluntary Activity : Making Connections », in L. Osberg (éd.), *The Economics of Social Cohesion*, Toronto, Presses de l'Université de Toronto, 150-182.

Annexe 1

L'Enquête Sociale Européenne (*European Social Survey*)

Les European Social Surveys (ESS) sont des enquêtes produites par les chercheurs européens en sciences sociales et financées conjointement par le programme-cadre de la commission européenne, la *European Science Foundation* et par les agences nationales de recherche.

Elles se déroulent tous les deux ans depuis 2002. Quatre sont actuellement mises à la disposition des chercheurs : 2002, 2004, 2006 et 2008. Seule la quatrième vague (ESS4) est utilisée ici.

Les enquêtes recueillent des informations sur les valeurs et les attitudes en rapport avec les évolutions des institutions européennes. 20 pays participent au dispositif : 19 pays européens et Israël.

L'échantillon est représentatif de la population des ménages âgée de 15 ans et plus. Pour la France, il a été constitué sur la base du Recensement de 1999, à partir d'un échantillon stratifié à trois degrés de tirage. Le premier degré permet de tirer 25 unités primaires à partir de 92 Zones d'Études et d'Aménagement du Territoire (ZEAT) et de neuf classes d'agglomération. Le second degré vise à sélectionner des ménages au sein de chaque unité primaire. Le 3^{ème} degré sélectionne les individus au sein des ménages selon la méthode du dernier anniversaire. Les étrangers sont exclus. 4500 unités ont été tirées dans la quatrième vague de l'enquête, 2073 interviews ont été réalisées, avec un taux de réponse de 49,4 %.

Les interviews se déroulent en face à face et durent environ une heure. Une partie des questionnaires complémentaires sont remplis directement par les personnes interrogées. Les premières questions collectent les informations sur les pratiques, les attitudes et les valeurs des personnes interrogées. Les caractéristiques sociodémographiques des individus sont recueillies avant les questions sur les critères de jugement et de perception des individus. Le questionnaire se termine par des questions visant à tester la cohérence et la robustesse des réponses.

Annexe 2

VARIABLES EXPLOITÉES D'ESS 2008

I. Questions utilisées pour la construction des clusters

Q134

Les gens ont des opinions différentes sur ce que devraient être les responsabilités de l'État. Veuillez m'indiquer, en utilisant une échelle de 0 à 10, dans quelle mesure chacune des tâches que je vais vous dire devrait relever de la responsabilité de l'État.

0 signifie que la tâche ne devrait pas du tout relever de la responsabilité de l'État, et 10 qu'elle devrait en relever entièrement.

2 garantir les soins médicaux adaptés aux malades ?

3 garantir un niveau de vie convenable aux personnes âgées ?

Q135

Et quelle part de responsabilité pensez-vous que l'État devrait avoir pour :

1 garantir un niveau de vie convenable aux chômeurs ?

3 garantir un congé payé pour les gens qui doivent temporairement s'occuper de malades dans leur famille ?

Q143

Beaucoup de services et prestations sociales sont financés par les impôts. Si le gouvernement devait choisir entre :

- augmenter les impôts et consacrer plus d'argent aux services et prestations sociales ou,
- au contraire, diminuer les impôts et consacrer moins d'argent aux services et prestations sociales, que devrait-il choisir ?

Q138

Dites-moi maintenant dans quelle mesure vous êtes d'accord avec les propositions suivantes.

Les services et prestations sociales en France : 1. rendent les gens paresseux ?³³.

Q137

Les services et prestations sociales en France : 2. empêchent que la pauvreté ne soit trop répandue ?

II. Questions utilisées pour la réalisation de l'analyse de correspondances

Q134

Les gens ont des opinions différentes sur ce que devraient être les responsabilités de l'État. Veuillez m'indiquer, en utilisant une échelle de 0 à 10, dans quelle mesure chacune des tâches que je vais vous dire devrait relever de la responsabilité de l'État.

0 signifie que la tâche ne devrait pas du tout relever de la responsabilité de l'État, et 10 qu'elle devrait en relever entièrement.

1 garantir un emploi à toute personne qui en veut un ?

Q135

Et quelle part de responsabilité pensez-vous que l'État devrait avoir pour :

2 garantir des services de garde d'enfants suffisants pour les parents qui travaillent ?

Q149

Veuillez m'indiquer en utilisant cette carte dans quelle mesure vous êtes d'accord avec les propositions suivantes, à propos des personnes vivant en France.

2 Beaucoup de personnes aux très bas revenus reçoivent moins d'aides sociales que ce à quoi elles ont droit légalement.

4 Il n'y a pas assez d'aides sociales en France pour aider les personnes réellement dans le besoin.

Q45

Diriez-vous que la plupart du temps les gens essaient de rendre service ou qu'ils se préoccupent surtout d'eux mêmes ?

Q124

Veuillez m'indiquer à l'aide de cette carte, dans quelle mesure vous êtes d'accord ou non avec les propositions suivantes. [...]

1 De grandes différences de revenus entre les gens sont acceptables pour récompenser convenablement les différences de talents et d'efforts de chacun.

4 Pour qu'une société soit juste, les différences de niveau de vie entre les gens devraient être faibles.

Q137

Veuillez m'indiquer en utilisant cette carte dans quelle mesure vous êtes d'accord avec les propositions suivantes. Les services et prestations sociales en France :

³³ Les modalités de réponse sont : 1 Tout à fait d'accord, 2 Plutôt d'accord, 3 Ni d'accord, ni pas d'accord, 4 Plutôt pas d'accord, 5 Pas du tout d'accord, 6 [Ne sait pas], 7 [refus].

- 1** font peser une trop lourde charge sur l'économie ?
- 3** conduisent à une société plus égale ?
- 4** encouragent des ressortissants d'autres pays à venir vivre ici ?
- 5** coûtent trop cher aux entreprises en impôts et en charges ?
- 6** permettent de concilier plus facilement vie professionnelle et vie familiale ?

Q138

Veillez m'indiquer en utilisant cette carte dans quelle mesure vous êtes d'accord avec les propositions suivantes. Les services et prestations sociales en France :

- 2** incitent les gens à moins prendre soin les uns des autres ?
- 3** incitent les gens à moins se prendre en charge eux-mêmes et leur famille ?

Q149

Veillez m'indiquer en utilisant cette carte dans quelle mesure vous êtes d'accord avec les propositions suivantes, à propos des personnes vivant en France.

- 1** La plupart des chômeurs n'essaient pas vraiment de trouver un emploi.
- 3** Beaucoup de personnes parviennent à obtenir des aides sociales auxquelles elles n'ont pas droit.
- 5** Les salariés font souvent semblant d'être malades pour pouvoir rester chez eux.

III. Questions utilisées pour la réalisation du tableau 1

Q79

Diriez-vous que, dans l'ensemble, la culture française est menacée ou enrichie par la présence d'immigrés ? 0 signifie que la culture est menacée, 10 signifie que la culture est enrichie.

Q68

Maintenant, en pensant au gouvernement français, dans quelle mesure êtes-vous satisfait de son travail ?

Q69

Et dans l'ensemble, êtes-vous satisfait ou pas satisfait de la manière dont la démocratie fonctionne en France ?

Q61

Diriez-vous que vous êtes très proche, assez proche, peu proche ou pas proche du tout de ce parti ?

Q341

On peut se sentir plus proche de certains groupes que d'autres. Je vais vous demander maintenant de me dire dans quelle mesure vous vous sentez proche de certains groupes.

En utilisant cette carte,

- où les premiers cercles, qui ne se superposent pas, indiquent « pas d'identification » entre vous et, - et les derniers, qui se superposent entièrement, indiquent une « forte identification » entre vous et, dites-moi s'il vous plaît dans quelle mesure vous vous identifiez avec... :

- 3** votre groupe religieux
- 4** le groupe de même origine ethnique que vous

Q43

D'une manière générale, sur une échelle de 0 à 10, diriez-vous que l'on peut faire confiance à la plupart des gens ou que l'on n'est jamais assez prudent quand on a affaire aux autres ?

Annexe 3

LE SCHÉMA DE CLASSES EGP

Nous avons utilisé dans ce travail le schéma de classes conçu par R. Erikson, J. Goldthorpe et L. Portocarrero. Il est couramment utilisé par les chercheurs qui mènent des comparaisons internationales dans le domaine de la stratification sociale notamment. Cette classification est basée sur la relation d'emploi qui lie un salarié à son employeur (l'indépendant étant défini comme la personne qui ne vend ni n'achète du travail) et sur la forme qu'elle revêt (degré de difficulté d'encadrement, degré de spécificité des ressources humaines, type d'échange entre effort et argent qui peut être de court terme ou spécifique, différé dans le temps ou diffus). On se reportera à Goldthorpe *et al.* (1979)

Nous avons retenu la version en sept classes :

EGP1 : appelée « *service class* ». Elle comprend les cadres dirigeants et les cadres supérieurs, professions libérales et les employeurs.

EGP 2 : appelée « *lower grade professionals* ». Elle comprend les administrateurs et managers de petites entreprises, les personnes qui encadrent les travailleurs non manuels, une partie des enseignants et des cadres intermédiaires de la fonction publique.

EGP 3 : employés (qualifiés) et catégories intermédiaires du tertiaire ;

EGP 4 : petits indépendants et agriculteurs ;

EGP 5 : techniciens et agents de maîtrise ;

EGP 6 : ouvriers qualifiés ;

EGP 7 : ouvriers non qualifiés.

Annexe 4

Tableaux

Tableau A-1. Appréciations du rôle de l'Etat à l'égard des politiques sociales (questions utilisées pour construire les types)						
	Solidariste maximaliste	Solidariste raisonnable	Solidariste conditionnaliste	Solidariste minimaliste	Libéral	Total
Garantir un niveau de vie convenable aux personnes âgées relève de la responsabilité de l'Etat						
Désaccord	0	1	1	4	8	2
Nid'accord, n'pas d'accord	0	2	1	6	25	6
Accord	100	97	98	90	66	92
Total	100	100	100	100	100	100
Garantir un niveau de vie convenable aux chômeurs relève de la responsabilité de l'Etat						
Désaccord	1	5	21	15	42	17
Nid'accord, n'pas d'accord	4	9	28	33	29	23
Accord	95	86	51	52	29	60
Total	100	100	100	100	100	100
Garantir les soins médicaux adaptés aux malades relève de la responsabilité de l'Etat						
Désaccord	0	0	0	0	19	3
Nid'accord, n'pas d'accord	0	1	2	1	28	5
Accord	100	99	98	99	53	92
Total	100	100	100	100	100	100
Garantir un congé payé pour les gens qui doivent temporairement s'occuper de malades dans leur famille relève de la responsabilité de l'Etat						
Désaccord	0	3	1	20	23	8
Nid'accord, n'pas d'accord	2	8	5	26	24	12
Accord	98	88	94	54	53	79
Total	100	100	100	100	100	100
Si le gouvernement devait choisir entre augmenter les impôts et consacrer plus d'argent aux services et prestations sociales ou, au contraire, diminuer les impôts et consacrer moins d'argent aux services et prestations sociales, que devrait-il choisir?						
Diminution	11	32	36	23	42	30
Nid'accord, n'pas d'accord	33	40	38	47	44	40
Augmentation	56	28	26	30	14	30
Total	100	100	100	100	100	100
Les prestations sociales rendent les gens paresseux						
Accord	14	29	44	19	40	31
Nid'accord, n'pas d'accord	20	23	25	22	28	24
Désaccord	66	48	31	59	32	45
Total	100	100	100	100	100	100
Les prestations sociales empêchent que la pauvreté ne soit trop répandue						
Accord	94	1	69	91	57	66
Nid'accord, n'pas d'accord	5	44	16	8	25	18
Désaccord	1	55	14	1	18	16
Total	100	100	100	100	100	100
Lecture: 18% des libéraux ne pensent pas que les prestations sociales limitent la pauvreté. C'est le cas de 55% des providentialistes raisonnables mais de seulement 1% des solidaristes maximalistes.						
Champ: ensemble des répondants à l'enquête en France. 95 personnes n'ont pas fourni de réponse ou ont répondu "ne sais pas" à une des questions retenues pour la construction des types sont exclues. Elles sont comprises dans la colonne "total".						
Source: European Social Survey, vague 4. (http://www.europeansocialsurvey.org/). Traitements statistiques effectués par les auteurs.						

Tableau A-2. Perceptions de la cohésion sociale selon les types						
	Solidariste maximaliste	Solidariste raisonnable	Solidariste conditionnaliste	Solidariste minimaliste	Libéral	Total
Garantir des services de garde d'enfants suffisants pour les parents qui travaillent relève de la responsabilité de l'Etat						
Désaccord	2	9	6	14	15	9
Ni d'accord, ni pas d'accord	4	9	10	19	27	13
Accord	95	82	84	67	58	78
Total	100	100	100	100	100	100
Il n'y a pas assez d'aides sociales en France pour aider les personnes réellement dans le besoin.						
Accord	67	70	61	50	49	60
Ni d'accord, ni pas d'accord	13	13	15	21	23	17
Désaccord	20	17	24	29	28	24
Total	100	100	100	100	100	100
Beaucoup de personnes aux très bas revenus reçoivent moins d'aides sociales que ce à quoi elles ont droit légalement						
Accord	54	56	51	39	47	50
Ni d'accord, ni pas d'accord	27	29	24	32	27	27
Désaccord	19	15	25	29	27	23
Total	100	100	100	100	100	100
Diriez-vous que la plupart du temps les gens essaient de rendre service ou qu'ils se préoccupent surtout d'eux-mêmes ?						
Les gens se préoccupent surtout d'eux-mêmes	47	43	50	41	43	46
Ni l'un, ni l'autre	26	28	25	27	23	26
Les gens essaient de rendre service	28	28	25	31	34	29
Total	100	100	100	100	100	100
De grandes différences de revenus entre les gens sont acceptables pour récompenser convenablement les différences de talents et d'efforts de chacun						
Accord	46	36	55	55	57	51
Ni d'accord, ni pas d'accord	14	13	14	18	18	14
Désaccord	40	51	30	27	24	33
Total	100	100	100	100	100	98
Pour qu'une société soit juste, les différences de niveau de vie entre les gens devraient être faibles						
Accord	68	67	60	56	51	60
Ni d'accord, ni pas d'accord	13	15	16	17	21	17
Désaccord	19	18	23	26	28	23
Total	100	100	100	100	100	100
Les prestations sociales font peser une trop lourde charge sur l'économie						
Accord	33	42	64	49	65	52
Ni d'accord, ni pas d'accord	17	22	18	24	24	21
Désaccord	50	36	18	26	11	27
Total	100	100	100	100	100	100
Les prestations sociales conduisent à une société plus égale						
Accord	80	37	57	68	50	59
Ni d'accord, ni pas d'accord	11	27	18	20	27	20
Désaccord	9	36	25	12	23	21
Total	100	100	100	100	100	100
Les prestations sociales encouragent des ressortissants d'autres pays à venir vivre ici						
Accord	63	62	78	67	81	71
Ni d'accord, ni pas d'accord	16	22	10	22	8	15
Désaccord	21	16	12	11	11	13
Total	100	100	100	100	100	100
Les prestations sociales coûtent trop cher aux entreprises en impôts et en charges						
Accord	36	50	72	55	70	58
Ni d'accord, ni pas d'accord	23	23	16	23	20	21
Désaccord	41	27	12	22	10	21
Total	100	100	100	100	100	100
Les prestations sociales permettent de concilier plus facilement vie professionnelle et vie familiale						
Accord	78	47	64	72	57	64
Ni d'accord, ni pas d'accord	15	32	21	22	31	24
Désaccord	7	21	15	6	13	12
Total	100	100	100	100	100	100
Les prestations sociales incitent les gens à moins prendre soin les uns des autres						
Accord	30	39	66	38	59	49
Ni d'accord, ni pas d'accord	20	22	19	28	23	22
Désaccord	51	39	16	34	18	29
Total	100	100	100	100	100	100
Les prestations sociales incitent les gens à moins se prendre en charge eux-mêmes et leur famille						
Accord	32	39	71	43	68	53
Ni d'accord, ni pas d'accord	18	22	17	24	18	19
Désaccord	50	39	12	34	14	27
Total	100	100	100	100	100	100
La plupart des chômeurs n'essaient pas vraiment de trouver un emploi						
Accord	21	33	61	27	53	42
Ni d'accord, ni pas d'accord	22	30	21	27	24	24
Désaccord	57	38	18	46	24	34
Total	100	100	100	100	100	100
Beaucoup de personnes parviennent à obtenir des aides sociales auxquelles elles n'ont pas droit						
Accord	41	61	76	53	72	62
Ni d'accord, ni pas d'accord	20	18	15	26	14	18
Désaccord	39	21	9	21	14	19
Total	100	100	100	100	100	100
Les salariés font souvent semblant d'être malades pour pouvoir rester chez eux						
Accord	14	29	44	19	40	31
Ni d'accord, ni pas d'accord	20	23	25	22	28	24
Désaccord	66	48	31	59	32	45
Total	100	100	100	100	100	100

Lecture : 78% des Français enquêtés pensent que la garde des enfants des personnes qui travaillent relève plutôt de la responsabilité de l'Etat. Cette part est de 95% parmi les solidaristes maximalistes et de 58% parmi les libéraux

Champ: ensemble des répondants à l'enquête en France. 95 personnes n'ont pas fourni de réponse ou ont répondu "ne sais pas" à une des questions retenues pour la construction des types sont exclues. Elles sont comprises dans la colonne "total".

Source: European Social Survey, vague 4. (<http://www.europeansocialsurvey.org/>) Traitements statistiques effectués par les auteurs.

Tableau A-3. Caractéristiques socio-démographiques des types						
	Solidariste maximaliste	Solidariste raisonnable	Solidariste conditionnali ste	Solidariste minimaliste	Libéral	Total
Sexe						
Hommes	53	44	42	49	47	46
Femmes	47	56	58	51	53	54
Total	100	100	100	100	100	100
Age						
15-29 ans	12	34	20	22	26	21
30-44 ans	23	23	27	29	25	26
45-59 ans	40	29	28	24	23	28
60 ans et plus	25	15	25	25	25	25
Total	100	100	100	100	100	100
Position sociale						
I-II Cadres supérieurs et employeurs (entreprises de plus de 10 s.)	38	29	27	40	29	31
III Employés et catégories intermédiaires du tertiaire	23	23	25	23	24	24
IV Petits indépendants et agriculteurs	5	3	7	5	8	6
V Techniciens et agents de maîtrise	3	3	5	3	4	4
VI Ouvriers qualifiés	9	8	10	8	10	9
VII Ouvriers non qualifiés	14	16	18	10	10	15
Autres	8	18	9	12	15	12
Total	100	100	100	100	100	100
Origine migratoire						
Français nés en France de deux parents nés en France	79	87	78	86	82	81
Français nés en France de deux parents nés à l'étranger	5	2	6	2	4	4
Français nés en France de parents mixtes	7	7	7	6	10	7
Français nés à l'étranger au moins un parent né à l'étranger	6	3	4	4	2	4
Etrangers	3	2	5	2	3	3
Total	100	100	100	100	100	100
Niveau d'éducation CITE						
0 Jamais scolarisé	1	0	0	0	0	0
1 Enseignement primaire ou premier cycle incomplet	20	21	26	16	24	22
2 Premier cycle du secondaire terminé ou second cycle incomplet	6	10	7	7	12	8
3 Diplômé du second cycle du secondaire	37	41	42	30	36	38
4 Diplômé d'un enseignement post- scolaire	1	0	1	1	0	1
5 Diplôme du supérieur	34	27	24	44	27	31
6 Doctorat de recherche	1	1	1	1	0	1
Total	100	100	100	100	100	100
Chômage						
Non	94	92	93	96	96	94
Oui	6	8	7	4	4	6
Total	100	100	100	100	100	100
Effectifs	338	251	666	413	310	2073
Lecture : les femmes représentent 53% des personnes enquêtées, mais 46% des solidaristes maximalistes.						
Champ : ensemble des répondants à l'enquête en France. 95 personnes n'ont pas fourni de réponse ou ont répondu "ne sais pas" à une des questions retenues pour la construction des types sont exclues. Elles sont comprises dans la colonne "total".						
Source : European Social Survey, vague 4. (http://www.europeansocialsurvey.org/). Traitements statistiques effectués par les auteures.						